

Fiche technique

Les mesures compensatoires dans UrbanSIMUL

Fiche mise à jour le 10/04/2025

© Hugues-Marie Duclos – Terra

la propriété de la photo

De quoi parle-t-on ?

Qu'appelle-t-on mesures compensatoires prescrites des atteintes à la biodiversité dans UrbanSIMUL National ?

Une mesure compensatoire des atteintes à la biodiversité intervient sur l'impact résiduel d'un aménagement, lorsque toutes les mesures envisageables ont été mises en œuvre pour éviter puis réduire les impacts négatifs sur la biodiversité. Elle vise à offrir une contrepartie positive à un impact dommageable non réductible provoqué par un aménagement.

Les mesures compensatoires se concrétisent par des actions de réhabilitation, de restauration ou de création de milieux, accompagnées de mesures de gestion et de suivi.

Quelles sources sont utilisées dans UrbanSIMUL National ?

GéoMCE est un outil instructeur permettant de capitaliser les mesures d'évitement, de réduction et de compensation liées aux atteintes à la biodiversité. La base associée est mise à disposition du public pour le volet compensation. La cartographie concerne les mesures prescrites dans les actes administratifs.

Les données présentes dans UrbanSIMUL National sont les mesures compensatoires prescrites des atteintes à la biodiversité issues de cette base de données.

Les mesures compensatoires figent la destination et l'usage des parcelles concernées sur de longues périodes (durée de l'arrêté préfectoral souvent de plusieurs décennies, sachant que les mesures doivent rester effectives pendant toute la durée des atteintes). Il s'agit donc d'un enjeu fort de connaissance du territoire, aussi bien en termes de planification que de réalisation de projets

Quel accès pour les utilisateurs ?

Les données proviennent de l'outil GéoMCE, accessible aux services en charge de l'instruction ou du contrôle des mesures d'évitement, de réduction et de compensation rendues obligatoires dans le cadre d'une procédure.

Les données présentées dans UrbanSIMUL intègrent le nom du maître d'ouvrage responsable de la mesure compensatoire. Il s'agit d'une donnée nominative relevant du RGPD. Tout réemploi de cette donnée nécessite l'aval du Ministère, en tant que propriétaire de la donnée native.

Comment se présente la donnée ?

Les apports du Cerema

La visualisation des mesures compensatoires repose sur quatre couches de mesures compensatoires :

- Ponctuelles (ex : mares, des nichoirs, des hibernaculums, etc.)
- Linéaires (ex : haies, fossés, etc.)
- Surfaciées (ex : prairies, forêts, etc.)
- Localisées à la commune, lorsque la mesure compensatoire n'est pas précisément géolocalisée.

La symbologie des couches repose sur le type de mesure, en lien avec [le guide d'aide à la définition des mesures ERC](#).

Visualiser les enjeux sur un territoire

Les mesures compensatoires apparaissent dans UrbanSIMUL comme un enjeu spécifique. La réalisation d'un aménagement sur ou à proximité d'une mesure compensatoire ne doit pas être contraire aux dispositions de l'arrêté préfectoral concerné.

Fréquence de mise à jour de la donnée

La donnée fait l'objet d'une mise à jour mensuelle

Attention :

L'absence de mesure sur la carte ne signifie pas l'inexistence de mesures sur le terrain. Certaines mesures prescrites avant la parution de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité peuvent ne pas être présentes. Certains arrêtés rédigés avant 2016 ne renseignent pas la géolocalisation des mesures et ne peuvent donc pas être cartographiées précisément mais uniquement à l'échelle de la commune.

Une actualisation régulière (anciens actes administratifs ou ajout de mesures récemment prescrites) est prévue.

Fiche d'information de l'enjeu...

... pour obtenir les caractéristiques de la mesure compensatoire

Quelle que soit la couche affichée, il est possible de se renseigner sur un objet en particulier en cliquant dessus. Une fiche d'information s'ouvre alors à gauche de l'écran, reprenant des éléments de caractérisation (voir rubrique **Pour aller plus loin**).

Attention, plusieurs mesures compensatoires peuvent se superposer, notamment parce qu'elle peut relever de 2 procédures différentes. Dans ce cas, il faut passer à l'objet suivant avec le bouton correspondant.

Fiche d'information

Mesures compensatoir... 2 X

Notes per **Objet suivant**

Commentaires du Cercle 0

identifiant
2 202

nom du projet
Aménagement du secteur Oiselets-Sétives de la ZAC de la Maladière, sur la commune de Bourgoin-Jallieu

thème
{NULL}

maître d'ouvrage
{ "Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)" }

liste des communes
{ "BOURGOIN JALLIEU-38053" }

type de procédure
Dérogation espèces

Réalisation de l'aménagement de la Grande Maladière sur la commune de Bourgoin-Jallieu

Réalisation de l'aménagement de la Grande Maladière sur la commune de Bourgoin-Jallieu

Réalisation du doublement de la RD 1006 sur la commune de Bourgoin-Jallieu sur la section de la Maladière

Réalisation du doublement de la RD 1006 sur la commune de Bourgoin-Jallieu sur la section de la Maladière

Réalisation de l'aménagement de la Grande Maladière sur la commune de Bourgoin-Jallieu

Réalisation de l'aménagement du secteur du Vergnioux de la ZAC de la Maladière sur la commune de Bourgoin-Jallieu

Attention :

Plusieurs mesures différentes peuvent se superposer : malgré la transparence des éléments sur la carte, il peut parfois être difficile de les distinguer.

... pour filtrer l'affichage des mesures compensatoires

UrbanSIMUL permet de filtrer les différentes mesures en utilisant le bouton « entonnoir ».



Les filtres peuvent porter sur les types, les catégories et/ou les procédures. Il est donc par exemple possible de n'afficher que les mesures de restauration en lien avec la Loi sur l'Eau.

The image displays a map on the left and a filter settings panel on the right. The map shows a river area with several green and yellow highlighted zones. Text labels on the map include: 'Réalisation de l'aménagement de la Grande Maladière sur la commune de Bourgoin-Jallieu', 'Réalisation du doublement de la RD 1006 sur la commune de Bourgoin-Jallieu sur la section de la Maladière', 'Réalisation de l'aménagement de la Grande Maladière sur la commune de Bourgoin-Jallieu', and 'Aménagement du secteur Oiselets-Sétives de la ZAC de la Maladière, sur la commune de Bourgoin-Jallieu'. The filter panel on the right is titled 'Paramètres de la couche Mesures com...' and has tabs for 'Filtres' and 'Styles'. A button reads 'Désactiver tous les filtres de cette couche'. Under the 'Filtres' tab, there are two sections. The first section is 'Filtre du style par catégorie' with a checked box and a list of categories: 'Tout décocher', 'C1 - Création / Renaturation de milieux', 'C2 - Restauration / Réhabilitation', 'C3 - Evolution des pratiques de gestion', 'Non renseigné', and 'Autres'. The second section is 'catégorie' with a checked box and a list of sub-categories: 'Tout décocher', 'C1-1 - Action concernant tous types de milieux', 'C2-1 - Action concernant tous types de milieux', 'C2-2 - Actions spécifiques aux cours d'eau (lit mineur + lit majeur), annexes hydrauliques, étendues d'eau stagnantes et zones humides', 'C3-1 - Abandon ou changement total des modalités de gestion antérieures', 'C3-2 - Simple évolution des modalités de gestion antérieures', and 'Non renseignée'.

A noter, seules les mesures de compensation sont aujourd'hui disponibles.

Il est toutefois prévu d'ajouter les mesures d'évitement et de réduction.

Pour aller plus loin

Contenu de la fiche d'information

La fiche d'information d'une entité contient principalement des éléments sur :

- Le **nom du projet** à l'origine de la mesure ;
- Le **maître d'ouvrage** responsable de la mesure ;
- Le **type de procédure** ayant conduit à la mesure (Loi sur l'Eau, dérogation espèces protégées, etc.) ;
- La **date de la décision** (généralement la date de l'arrêté préfectoral autorisant le projet) ;
- Les **classes, types, catégories et sous-catégories** de la mesures (en lien avec [le guide d'aide à la définition des mesures ERC](#)) ;
- La **durée d'application** (durée précisée dans l'arrêté préfectoral, sachant que la mesures doit rester effective pendant toute la durée des atteintes) ;
- Le **numéro de dossier** (correspondant généralement à celui de l'arrêté préfectoral associé) ;

Une question ? Vous souhaitez être accompagné pour découvrir Urbansimul ?
Contacter l'équipe : assistance.urbansimul@cerema.fr



Rejoignez la dynamique sur la plateforme
Expertises.Territoires

